

# La classe!

## Le poids du privé

En complément de l'article paru dans L'Hebdo du 28 mai 2009

Le 18 mai 2009, l'Association genevoise des écoles privées (AGEP) présentait à la presse l'étude "les écoles privées genevoises: un atout pour Genève".

Ce document, commandité à Wolf Zinkl de COGIT SA et pas encore accessible au grand public, fait le topo du poids économique des établissements privés.

Voici quelques extraits de ce rapport, ainsi que deux entretiens avec des directeurs d'écoles privées.

"Une analyse de l'évolution de l'enseignement à Genève au cours de dernières années 2000-2007 montre que le nombre des effectifs totaux dans l'enseignement à Genève augmente pour les formations allant de l'enseignement préprimaire à l'enseignement dans le secondaire II (CITE 0-3 dans la classification de l'UNESCO) pour passer de 70'893 (2000) à 79'184 (2007) élèves, soit une progression totale de + 11.7%. Au cours de la même période, l'augmentation proportionnelle des élèves est cependant nettement plus forte dans l'enseignement privé (+40.2%) que dans l'enseignement public (+8.1%). Ainsi fin 2007, à Genève 11'156 élèves fréquentaient une école privé genevoise pour des formations allant de l'enseignement préprimaire à celui dans le secondaire II, soit 14.1% du total de tous les effectifs dans ces formations à Genève. L'enseignement privé à Genève est donc significatif. Genève est la région de Suisse qui possède à la fois un des plus grands nombres d'écoles privées (43 écoles privées sont affiliées à l'AGEP) ainsi que la plus grande proportion d'élèves et le plus d'effectifs dans l'enseignement privé."

"Dans le cadre de leur fonction d'agent économique, pour les formations allant de l'enseignement préprimaire à l'enseignement dans le secondaire II (CITE 0-3), les écoles privées genevoises ont produit un impact économique quantitatif financier d'environ CHF 345.6 Mio. à Genève en 2006. Et si l'Etat à Genève avait repris l'enseignement privé des écoles privées genevoises pour ces formations (CITE 0-3) aux mêmes conditions qu'il applique pour l'enseignement public, cela lui aurait coûté théoriquement CHF 198.6 Mio. en 2006."

### 1) Entretien avec Alain Moser, directeur général de l'école Moser.

Quelles conséquences attendez-vous de la publication de cette étude?

Les conditions-cadres devraient être revues pour l'enseignement privé. Les tracasseries administratives sont assez lourdes quand vous voulez ouvrir une école sur le territoire genevois. De plus, on sent qu'il n'y a pas de volonté politique réelle des communes où les écoles s'installent de trouver des solutions rapides et simples. Nous souhaitons négocier les droits de superficie.

D'autres pistes?

"En échange" de cette économie de 200 millions de francs réalisée par l'Etat, il pourrait être intéressant d'obtenir une aide publique pour la rénovation ou la mise en conformité des bâtiments des établissements privés. A Berlin, (où l'école Moser compte 150 élèves), les autorités viennent de débloquer 10 millions dans ce but. Si une école présente un projet sérieux, qu'elle soutient à raison de 30 % des coûts, pour améliorer le bâtiment au niveau écologique, l'Etat entre en matière pour un soutien. Enfin, il y a les questions fiscales...

C'est à dire?

Est-il normal qu'une école privée soit taxée comme une entreprise de construction ou une banque qui a pour projet de réaliser des bénéfices? Si on fait des bénéfices, on paie des impôts, ce qui nous empêche de réinvestir dans notre outil de production.

Cette étude est-elle le cheval de Troie du chèque éducation?

Non. Elle a pour but de faire prendre conscience aux Genevois et aux politiciens de toutes tendances que

l'enseignement privé est un bien commun, une valeur ajoutée pour le canton. Au même titre qu'il y a des musées privés et publics, et que la culture améliore la qualité de vie et d'accueil, nous aimerions que l'enseignement privé soit perçu de cette manière. L'Etat est doublement gagnant, nous ne coûtions rien et nous lui permettons de faire des économies, il n'y a donc aucune raison de son point de vue de changer quoi que ce soit. Cette situation ne peut plus durer. Mon père, Henri Moser, avait émis une autre idée: créer une fondation, dotée d'une part minuscule (1 %) de l'argent économisé par l'Etat.

A quoi servirait-elle?

Aider les parents qui en ont besoin à payer les écolages de leurs enfants scolarisés dans le privé. Je parle de montants très raisonnables.

Et du côté des banques?

L'accès au crédit pour les écoles privées, c'est compliqué. Pour elles, nous figurons dans la même catégorie de risque que les restaurants et les hôtels! Malgré nos listes d'attente impressionnantes, nous avons des ratings mauvais. Un cautionnement de crédits par l'Etat, pour certaines écoles qui ont pignon sur rue, serait une reconnaissance du travail que l'on fait.

----

## 2) Entretien avec Norbert Foerster, président de l'AGEP, directeur de [l'Institut International de Lancy](#) (1275 élèves et étudiants)

"Nous ne voulons pas de subventions directes. Mais les investissements consentis par les écoles privées membres de l'AGEP, dans les 7 dernières années, ont dépassé les 100 millions de francs. Sans aucune contribution de l'Etat. Or, nous formons un secteur très important pour l'économie à Genève. Nous ne connaissons pas de crise, nous embauchons du personnel et des professeurs."

"Il était pour nous très important de mesurer l'impact des écoles privées. Cette étude donne un ordre de grandeur: il s'agit plutôt d'une estimation basse. En effet, l'enquête ne prend pas en compte les élèves en dessous de 4 ans et les universités privées, puisque le SRED ne donne pas de chiffres précis à ce sujet."

"Cette année, nos listes d'attente sont encore plus longues que l'an passé. Il n'est pas possible de donner un chiffre, car de nombreux parents inscrivent leurs enfants dans plusieurs écoles."

"Nous arrivons aujourd'hui à un seuil. Pour aller plus loin dans le développement des écoles privées, il faudra un soutien significatif de l'Etat, afin de réaliser les investissements nécessaires. On ne parle pas de 2 ou 3 classes à ouvrir, mais 3000 élèves de plus, donc 150 classes! C'est une tout autre dimension. Ce serait une vraie aide d'obtenir des droits de superficie, qui allègent nos investissements."

Rédigé le 28 mai 2009 dans [Ecoles privées](#) | [Lien permanent](#)

### TrackBack

URL TrackBack de cette note:

<http://www.typepad.com/services/trackback/6a00d83451c4ac69e2011570a77450970b>

Voici les sites qui parlent de [Le poids du privé](#) :

### Commentaires

#### Vérifiez votre commentaire

#### Aperçu de votre commentaire

Rédigé par: |

Ceci est un essai. Votre commentaire n'a pas encore été déposé.

Envoyer

Modifier



Votre commentaire n'a pas été déposé. Type d'erreur:

Votre commentaire a été enregistré. [Poster un autre commentaire](#)

Le code de confirmation que vous avez saisi ne correspond pas. Merci de recommencer.

Pour poster votre commentaire l'étape finale consiste à saisir exactement les lettres et chiffres que vous voyez sur l'image ci-dessous. Ceci permet de lutter contre les spams automatisés.

Difficile à lire? [Voir un autre code.](#)

